

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi, 23 août 2010 à 20 heures 30 à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers (ères) M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signé par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal;

André Clavet,	maire	<u>A. Clavet</u>
Raynald Coulombe,	conseiller siège # 1	<u>Raynald Coulombe</u>
Jonathan Daigle,	conseiller siège # 2	<u>Jonathan Daigle</u>
Sylvain Landry,	conseiller siège # 3	<u>Sylvain Landry</u>
Raymond Hébert	conseiller siège # 4	<u>Raymond Hébert</u>
Jimmy Talon	conseiller siège # 5	<u>Jimmy Talon</u>
Chantal Côté	conseillère siège # 6	<u>Chantal Côté</u>

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mandat à la firme Lemieux, Parent, Théberge, avocats S.N;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

M. le maire, André Clavet, procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Vérification des présences

Sont présents : M. André Clavet, maire  
M. Raynald Coulombe, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M. Sylvain Landry, siège # 3  
M. Raymond Hébert, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège # 5  
Mme Chantal Côté, siège # 6

2010-08-01ss

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-08-02ss

**4. Mandat à la firme Lemieux, Parent, Théberge, avocats, S.N.**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu le 16 août 2010 une requête en accréditation du syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) section Cap-Saint-Ignace;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut se faire représenter dans ce dossier par une firme d'avocats;

**CONSIDÉRANT QUE**

la firme Lemieux, Parent, Théberge, avocats, S.N. est le représentant habituel de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater la firme Lemieux, Parent, Théberge avocats, S.N. comme représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dans le dossier de requête en accréditation syndicale déposée par le syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) section Cap-Saint-Ignace. Tous les honoraires encourus pour les intérêts de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dans le dossier de requête numéro Q-10-799 seront défrayés par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

**6. Période de questions**

Période de questions

Aucune personne n'était présente à la séance. Cependant, M. le maire a demandé quand même si les élus avaient des questions.

2010-08-03ss

**7. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 20 heures 37.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

André Clavet  
Maire